



PUBLIE LE - 4 SEP. 2024

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE DE ROUEN - BOIS-GUILLAUME SUITE A DEMISSION

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire.

Mme Caroline DUTARTE, M. Jean-Michel BEREGOVOY, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Manuel LABBE, Mme Fatima EL KHILI, M. Sileymane SOW, Mme Elizabeth LABAYE, M. Matthieu de MONTCHALIN, Mme Amèle MANSOURI, M. Frédéric MARCHAND, Mme Sarah VAUZELLE, M. Nicolas ZUILI, Adjoints au Maire,

Mme Hortense HECTOR (représentée jusqu'à 18 h 40), Mme Annie BOULON-FAHMY, M. Mohamed BERBRA, M. Mamadou DIALLO, Mme Françoise LESCONNENEC, M. Kader FEHIM, Mme Claire GUEVILLE, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY, M. Stéphane MARTOT, Mme Marie FOUQUET, Mme Marie DESBORDES, Mme Zohra AMIMI, Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU, M. Adrien NAIZET, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Mme Louisa MAMERI, M. Franque-Emmanuel COUPARD LA DROITTE, Mme Hayet ZERGUI, M. Pierre-Antoine SPRIMONT, M. Guillaume CHAROULET, Mme Marine CARON, Mme Marie BERRUBE, Mme Félicie RENON, M. Jean-Pierre TREDET, Mme Samira HADDOUCHE, M. Kalminthe GOMIS, Mme Régine GOMIS, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES : Mme Laura SLIMANI (représentée par M. Jean-Michel BEREGOVOY), M. Jean DE BEIR (représenté par Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU), M. Yves SORET (représenté par Mme Elizabeth LABAYE), M. Pierre-Yves ROLLAND (représenté par Mme Fatima EL KHILI), M. Cyrille MOREAU (représenté par M. Stéphane MARTOT), Mme Chloé ARGENTIN (représentée par M. Manuel LABBE), Mme Christine de CINTRE (représentée par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Thibaut DROUET (représenté par M. Adrien NAIZET), M. Nicolas LEVARAY (représenté par Mme Françoise LESCONNENEC), M. Samuel de GENTIL-BAICHIS (représenté par M. Frédéric MARCHAND),.

ABSENTS : Mme Marie ATINAULT, M. Bruno DEVAUX, Mme Sophie CARPENTIER (après son départ de la séance à 18h 10).

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE DE ROUEN - BOIS-GUILLAUME SUITE A DEMISSION

MESDAMES, MESSIEURS,

Les communes de Rouen et de Bois-Guillaume se sont réunies pour former entre elles un syndicat intercommunal à vocation unique dénommé « Syndicat Intercommunal de Restauration collective de Rouen – Bois-Guillaume » (S.I.R.E.S.T.). Ce syndicat a pour objet la production et la livraison de repas pour ses deux communes membres et notamment au bénéfice des crèches, des établissements scolaires, des accueils de loisirs et des personnes âgées.

Les statuts de ce syndicat adoptés par la Ville par délibérations du Conseil Municipal du 24 janvier 2014 et du 4 avril 2019 prévoient que le comité syndical est composé de 7 délégués titulaires dont 4 pour la commune de Rouen.

Pour rappel, ont précédemment été désignés Yves SORET, Florence HEROUIN-LEAUTEY, Marie BERRUBE et Jean-Michel BEREGOVY comme délégués titulaires. Ont aussi été désignés Jean-Pierre TREDET, Hortense HECTOR, Annie BOULON-FAHMY et Frédéric MARCHAND comme délégués suppléants.

Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY ayant démissionné de son mandat de déléguée du Conseil Municipal auprès du S.I.R.E.S.T., il est nécessaire que le Conseil Municipal désigne parmi ses membres un nouveau délégué titulaire appelé à siéger au sein du comité syndical du S.I.R.E.S.T. Cette désignation doit avoir lieu au scrutin secret.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit toutefois que si une seule candidature a été déposée, la nomination prend effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir désigner un représentant de la commune au sein du comité syndical du S.I.R.E.S.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-33, L.2122-7, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6 et L.5212-7,

- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rouen du 24 janvier 2014 ayant approuvé la création du syndicat et approuvé les statuts,

- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rouen du 4 avril 2019 ayant approuvé la modification des statuts,

- Les délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Rouen des 3 juillet 2020, 16 décembre 2021 et 20

novembre 2023 ayant désigné les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical,

- Les statuts du Syndicat Intercommunal de Restauration collective de Rouen – Bois-Guillaume.

CONSIDERANT :

- Que, suite à la démission de Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant de la commune au sein du comité syndical du S.I.R.E.S.T.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- désigne parmi ses membres, Mme Elizabeth LABAYE, pour siéger au sein du comité syndical du S.I.R.E.S.T en tant que déléguée titulaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen



suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télécours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

